



Rapport d'activité 2023 du FGDR : le montant des fonds propres dédiés à la garantie des dépôts atteint 7,4 milliards d'euros, niveau cible fixé par l'Union européenne.

Le FGDR étend sa réserve totale de fonds propres à 7,7 milliards d'€. Au 31 décembre 2023, le niveau cible de ressources fixé par la directive européenne « DGSD2 » à 0,5% des dépôts couverts est atteint avec plusieurs mois d'avance.

Au-delà de ces fonds disponibles, le FGDR dispose d'une ligne de crédit de 1,5 milliard d'€ activable à tout moment. Il a de plus la capacité de lever auprès de ses adhérents des cotisations exceptionnelles. Sa capacité financière s'étend ainsi à plus de 16 milliards d'€.

Au 31 décembre 2023, le FGDR compte 1 173 établissements adhérents au total des 4 mécanismes de garantie et du FRN.

Nombre de ces établissements adhérents participent à plusieurs des dispositifs.

Pris isolément, chaque mécanisme compte pour :

- **la garantie des dépôts : 329 adhérents ;**
- **la garantie des titres : 296 adhérents ;**
- **la garantie des cautions : 261 adhérents ;**
- **la garantie des services de gestion : 715 adhérents ;**
- **le Fonds de résolution national (FRN) : 108 adhérents.**

Les contributions nettes levées au titre de l'exercice 2023 auprès des adhérents ont été de 697 millions d'€ :

- **691,5 millions d'€ affectées au mécanisme de garantie des dépôts,**
- **5,6 millions d'€ dédiées aux mécanismes de garantie des titres, des cautions, et de résolution national.**

Ressources disponibles au 31/12/2023
7,729 milliards d'€

Établissements adhérents
1173 adhérents



Garantie des dépôts
329 adhérents



Garantie des titres
296 adhérents



Garantie des cautions
261 adhérents



Garantie des services de gestion
715 adhérents

Au terme d'une année intense de travaux, Thierry Dissaux, Président du directoire du FGDR déclare :

« En 2023, nous avons atteint le niveau cible de ressources fixé par l'Union européenne et disposons de ressources pour la garantie des dépôts à hauteur de 0,5% de l'ensemble des dépôts couverts. En tant qu'opérateur de crise bancaire au service d'une finance responsable, le FGDR poursuit année après année sa mission, tout entière tournée vers la protection des clients du secteur bancaire et financier. »

Le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution (FGDR)

Le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution (FGDR) est chargé d'une mission de service public : protéger et indemniser les clients en cas de défaillance de leur établissement bancaire ou financier. Créé par la loi du 25 juin 1999 sur l'épargne et la sécurité financière, le FGDR gère quatre mécanismes : la garantie des dépôts, celle des titres, celle des cautions et celle des services de gestion de portefeuille. **Au 31/12/2023, il couvre 1 173 établissements adhérents** et peut intervenir avant défaillance en mode préventif ou résolutif, ou en indemnisation des clients. **Opérateur de crise bancaire au service d'une finance responsable, le FGDR est un acteur clé au service de la stabilité du système bancaire français.**

CONTACTS :

FGDR

Camille Froissart – FGDR
cfroissart@garantiedesdepots.fr

Sylvie Godron-de Maintenant – FGDR
sgodron@garantiedesdepots.fr
Mobile + 33 (0)6 71 31 21 22

Site internet FGDR : www.garantiedesdepots.fr

Agence Presse CLAI

Matthieu Meunier – CLAI
fgdr@clai2.com
Mobile +33 (0)6 26 59 49 05

Stéphanie Barré-Lesauvage – CLAI
fgdr@clai2.com
Mobile : +33 (0)6 42 58 95 25